



ÉDITO

Le CESER vient de voter trois avis présentés par la Région sur :

- Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I)
- Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)
- La Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (SRESS).

Ces avis font suite à l'adoption en fin d'année dernière du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) avec lesquels ils doivent être articulés et être en cohérence.

Ces schémas fixent le cap donné par la collectivité et définissent les grandes orientations stratégiques sans aller jusqu'à la déclinaison budgétaire qui intervient quant à elle dans un second temps.

Ces schémas sont ainsi l'occasion pour la collectivité d'affirmer son rôle stratégique et de présenter sa vision à l'ensemble de l'assemblée régionale et à ses concitoyens, d'en définir les principales politiques publiques en lien avec ses compétences directes ou indirectes. C'est ainsi qu'à côté de son rôle stratégique, son action en tant que pilote ou animatrice de politiques publiques partagées avec effet de levier sur les territoires de la région se distingue également, mais est-ce réellement lisible pour les ligériens ?

Ainsi, il apparaît de plus en plus urgent de clarifier l'empilement des compétences des collectivités et d'apporter davantage de lisibilité sur la responsabilité de chaque échelon de collectivité dans l'action sur le terrain. C'est tout l'objet du livre blanc que vient de publier l'association des Régions de France qui propose à l'occasion des prochaines échéances électorales une nouvelle étape forte de décentralisation.

Espérons que cette problématique sera au cœur du débat dans les prochains mois pour permettre de revivifier notre démocratie et pour laquelle le CESER avait fait des propositions à l'occasion notamment du « Grand Débat » de 2019 et de l'étude « Crise Covid et après ? » en juin dernier que je vous invite à revisiter.

A très bientôt autour de nos travaux !

Jacques Bodreau,
Président du CESER

PLANS RÉGIONAUX DE SANTÉ L'ÉCOSYSTÈME DE SANTÉ EN PAYS DE LA LOIRE : QUELS DÉFIS POUR LA RÉGION ?

L'écosystème de la santé est aujourd'hui confronté à des bouleversements liés aux mutations qui traversent notre société. L'impératif de la maîtrise des coûts exerce une pression sur notre modèle. Pour tenter de trouver des solutions, les pouvoirs publics ont élaboré des plans et des schémas qui arrivent à terme. A l'aube de leur renouvellement, le CESER a souhaité étudier ces documents au regard des besoins exprimés en Pays de la Loire. Il propose ainsi des pistes d'intervention au Conseil régional. Au-delà des questions qui concernent les politiques publiques de santé, le CESER soulève des interrogations d'ordre éthique sur la conception de la santé en France aujourd'hui.

QUELQUES DONNÉES EN PAYS DE LA LOIRE

plus de **840 000** habitants en 2050
Insee Pays de la Loire

DÉPENSES EN SANTÉ PAR HABITANT
12€ / 13 régions
ARS Pays de la Loire - 2018

DENSITÉ DES MÉDECINS
> DE 12%
par rapport à la moyenne nationale

ASIP - Santé RPPS - 2021

DENSITÉ DES INFIRMIERS
> DE 16%
par rapport à la moyenne nationale

Même si la santé reste une prérogative nationale, la société civile organisée, à partir de remontées de terrain, propose à la Région de prendre pleinement la place qui lui revient dans les instances de gouvernance des politiques de santé. Mais aussi de renforcer son action à travers des politiques publiques relevant directement ou indirectement de ses compétences.

EXTRAITS DES PRÉCONISATIONS...

Plan Régional d'Accès à la Santé

Le CESER insiste sur la **nécessité de donner de la cohérence à ce plan** en développant des coordinations entre les différents outils de déclinaison des politiques de santé sur un même territoire, en lien avec l'ARS¹. Par ailleurs, il plaide pour un soutien en investissement équivalent à toutes les structures d'exercice coordonné dont les Centres de santé. En outre, le CESER suggère d'interpeller des institutions telle que l'Observatoire régional de santé, afin de mesurer l'offre de santé des territoires pour objectiver les besoins des populations. Enfin, le CESER propose de développer des terrains de stages sanitaires et de réfléchir à un financement de postes universitaires dans des sites non universitaires pour encadrer des stages d'internes dans des lieux d'exercices coordonnés.

Le Plan Régional de Prévention et d'Éducation à la Santé des Jeunes

Il apparaît fondamental d'évaluer l'impact de l'E.pass (dispositif régional) pour repositionner l'offre de services au plus près des besoins des jeunes. En outre, le CESER invite la Région à interroger l'état de santé de ce public pour traiter notamment les causes de leur mal-être grandissant. Enfin, le CESER pointe l'importance d'agir sur les lieux de vie des jeunes et le rôle primordial des acteurs relais qui devront être sensibilisés aux risques en santé.

Lire l'étude sur www.ceser.paysdelaloire.fr



TÉMOIGNAGE
JEAN-PIERRE BLAIN,
Rapporteur au nom
de la commission
« Santé-Social »

Un système de santé fragilisé

La démographie médicale est inverse à celle de la population ligérienne, tant en personnel médical, paramédical, social que de maintien à domicile. Quant aux métiers du soin, ils sont en situation de crise et répartis de façon inégale sur le territoire, ce qui accélère la fragilisation du système de santé.

Cette réalité doit non seulement être prise en considération pour mieux hiérarchiser les priorités, mais elle doit également être l'occasion de faire des propositions pour remédier à cette situation, au sein des plans et schémas nationaux et régionaux.

La santé est certes une compétence de l'État, opérée à travers de multiples services déconcentrés : ARS, DREAL², DRAAF³, DREETS⁴, Éducation et enseignement supérieur... Mais, les collectivités territoriales sont de plus en plus invitées à intervenir : Région, Départements, EPCI⁵, Communes. D'autres acteurs publics et privés (organismes d'assurance maladie, mutuelles, assurances privées, associations...) intègrent eux aussi l'écosystème de santé.

Par conséquent, la thématique de la santé est devenue difficilement lisible et compréhensible pour le grand public. En parallèle, le grand public constate également de plus en plus de difficultés pour accéder à ses droits en santé.

Plus que jamais, les questions liées aux **moyens financiers** et à la **gouvernance** nous sont collectivement posées.

¹ Agence Régionale de Santé

² Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Territoire

³ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

⁴ Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités

⁵ Etablissement Public de Coopération Intercommunale



LE CESER PLANCHE SUR LA JEUNESSE



3 QUESTIONS À

FLORENCE LACAZE, GÉRALDINE BÉALU,
Co-Rapporteuses, au nom de la commission « Education -
Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

Des jeunes plurielles

Les jeunes ligériens de 3 à 24 ans représentent 27%¹ de la population ligérienne, ce qui place les Pays de la Loire au rang de la plus jeune des régions métropolitaines. En parallèle, la Présidente de la Région des Pays de la Loire a fait de la jeunesse une des priorités du mandat régional. Elle a donc saisi le CESER pour l'éclairer sur les nouveaux enjeux qui concernent les jeunes et comment la Région pourrait faire évoluer ses politiques publiques en la matière. La contribution que prépare le CESER, pour juin prochain, sera la traduction d'une vision transversale et plurielle de la société.

1 DANS QUEL CONTEXTE SE SITUE LA SAISINE ?

« La saisine s'inscrit dans la loi égalité citoyenneté de 2017. Elle pose un certain nombre d'obligations pour la Région, non pas en termes de compétence mais en termes de chef de filât. La Loi se décline en deux orientations : une orientation qui peut être celle de mettre dans la politique publique régionale des actions en direction des jeunes, et celle de mettre en place un dialogue structuré avec l'ensemble des parties prenantes concernées par les jeunes. En fait, la loi demande à la Région d'**organiser les modalités d'action commune et, c'est tout le sujet du travail que mène le CESER** », explique Florence Lacaze.

Au-delà de l'aspect réglementaire, il s'agit d'une véritable prise de conscience des difficultés (économiques, sociales, psychologiques...), du besoin d'accompagnement et d'une demande du sens collectif d'une partie de la jeunesse. Un mal-être révélé par la crise sanitaire car même si cette génération a été moins contaminée par la Covid, elle a subi de plein fouet les conséquences des confinements répétés.

2 QUEL EST L'IMPACT SUR LA TRANSVERSALITÉ AU SEIN DU CESER ?

La saisine régionale est pour le CESER, l'opportunité de retravailler un sujet qui a été transversal à l'occasion de l'étude « A vous de jouer » datant de 2004. Nous essayons de couvrir tous les champs de compétences du CESER avec **un travail d'interconnexion des sept commissions**. Ce qui en fait un travail particulier ou en tout cas un exercice d'équilibriste quant à la transversalité », précise Géraldine Béalu.

« Nous sommes aussi face à une contrainte de temps. C'est pourquoi, tous les Bureaux de commissions se sont mobilisés et ont ajusté leurs plannings de commissions, nommé des correspondants dans chaque commission. Les membres intéressés ont aussi la possibilité d'assister à toutes les auditions, et ils s'en saisissent. Ce qui montre l'intérêt des conseillères et des conseillers pour résoudre les problématiques des jeunes » ajoute Florence Lacaze.

Par ailleurs, le thème de la jeunesse est si vaste que le CESER a dû **cibler en priorité les jeunes âgés de 15 à 24 ans**, tranche d'âge de référence de l'Insee. Il faut savoir qu'à partir de 25 ans, les jeunes peuvent prétendre au RSA² et de ce fait rentrent dans le droit commun. Toutefois, le CESER portera une attention aux jeunes plus âgés qui eux aussi connaissent une évolution de parcours fragmentée.

3 QUELS SONT LES ENJEUX ET LES PREMIERS CONSTATS ?

« Le CESER considère que **la façon dont la Région peut exercer son chef de filât jeunesse, en lien avec les acteurs du territoire, est la question centrale de la saisine**. Il nous faut donc faire un état des lieux des compétences jeunesse afin de pouvoir émettre des propositions. Aujourd'hui, la politique publique jeunesse est portée par une diversité d'acteurs : Région mais aussi Etat, Conseils départementaux (en charge des actions sociales notamment), EPCI, Communes, associations qui ont d'ailleurs un certain nombre de délégations de service public... D'où la nécessité pour le CESER d'entendre les parties prenantes, de recueillir ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins bien, et de voir ce qu'elles peuvent attendre de la Région. A travers ces auditions, notre objectif est d'éclairer la Région sur ce que pourrait être son rôle pour qu'il soit le plus efficace. Mais pour cela, **il nous faut saisir de ce que sont les**

jeunes aujourd'hui, ce qu'elles vivent, d'où elles viennent, où elles vont, et mettre en avant leurs spécificités », précise Florence Lacaze.

« D'ores et déjà, nous avons constaté au travers des auditions que par rapport aux autres générations, **la jeunesse d'aujourd'hui est bien plus diverse que ne l'étaient les générations précédentes**. C'est pour cela qu'il faut **parler des jeunes et non pas de la jeunesse** car, il y a des spécificités et des diversités de plus en plus nombreuses dans les parcours des jeunes », complète Géraldine Béalu.

Toutes les jeunes ne sont pas en détresse. Environ 70% d'entre elles sont autonomes et en capacité d'être responsables de leur vie. Néanmoins, l'augmentation des jeunes qui vont moins bien et qui ont des parcours de plus en plus complexes, est une problématique à travailler. En effet, **les auditions ont mis en lumière des jeunes qui sont invisibles**. Ce qui veut dire qu'ils ne sont ni en formation, ni en emploi, ni accompagnés par une structure. Ce sont des jeunes qui ne sont pas identifiés parce que les structures qui ont vocation à les accompagner en proximité ne les voient plus. Un phénomène qui semble s'amplifier depuis la Covid.

« À ce stade de nos travaux, nous pouvons affirmer que **les jeunes ne veulent pas que nous parlions à leur place**. Ils ont soif d'être entendus, ce qui en dit long sur leur sentiment d'être trop peu concertés, de manière générale et notamment sur les sujets qui les concernent. Cela oblige chacun d'entre nous, adultes, parents, professionnels ou politiques, à reconsidérer les problématiques des jeunes, mais aussi leurs ressources, leurs talents, leurs idées, leurs passions et leur créativité », concluent Géraldine Béalu et Florence Lacaze.

¹ Source : Insee Pays de la Loire
² Revenu de Solidarité Active

MÉTHODOLOGIE

Une concertation ouverte et transversale...

- Deux co-Rapporteuses, pour un souci de complémentarité de points de vue, de diversité et de représentativité des organisations.
- Un travail inter-commissions porté par la commission « Education-Formation tout au long de la vie-Métiers de demain » en relation privilégiée avec les commissions « Santé-Social » et « Culture-Patrimoine-Sport-Tourisme-Vie associative ».
- Un travail transversal aux sept commissions, pour une vision la plus large possible.
- Une suggestion de méthode d'élaboration de contribution, à chaque commission.
- Des correspondants « jeunesse » dans chaque commission.
- Neuf séquences d'auditions : une sur l'appropriation du sujet, huit tables rondes correspondant aux thématiques des commissions spécifiques.
- Des auditions en visioconférence permettant d'entendre plus de 30 acteurs locaux ou personnalités dont certaines de portée nationale : chercheurs, collectivités, associations d'étudiants, acteurs de l'orientation, le CESE...
- Des auditions ouvertes à tous les conseillères et les conseillers du CESER.
- Des contributions élaborées par les commissions et les organisations membres du CESER.
- Une étude comparative auprès des Régions exerçant le chef de filât jeunesse.
- Une large bibliographie.



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) 2022-2028



TÉMOIGNAGE

MICHAEL LANGOUE,
Rapporteur au nom de la
commission « Économie - Emploi -
Recherche - Innovation »

Une conjoncture inédite qui appelle agilité et réactivité

La révision du SRDEII revêt une importance particulière au regard des transitions actuelles et à venir, amplifiées par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine. En outre, l'adoption de ce schéma stratégique coïncide avec une conjoncture troublée, marquée par des pénuries de matières premières, par un renchérissement du coût de l'énergie et, plus largement, des biens de consommation et de production. En filigrane, c'est l'enjeu de souveraineté énergétique, industrielle et alimentaire qui est posé.

À l'horizon 2028, ce nouveau schéma régional se doit de porter une vision renouvelée des enjeux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. C'est l'ambition que le CESER a affirmé dans le cadre de la phase de concertation en adressant à la Région une contribution en décembre dernier. A ce sujet, le CESER note avec satisfaction que les principales observations qu'il avait faites sont reprises dans les défis et les priorités du SRDEII, notamment la transition écologique de l'appareil productif et de l'économie.

Le CESER note qu'une des priorités porte sur « la réponse aux difficultés de recrutement sur les métiers en tension » pour laquelle il avait fait des préconisations (cf. le rapport « L'emploi/métiers en tension »). Cependant, au-delà des métiers en

tension, le CESER invite la Région à porter une vision prospective sur les métiers de demain, sur la manière de les exercer et sur les conditions de travail. La gestion des Emplois et Parcours Professionnels (GEPP) doit être pleinement prise en compte tout au long de la mise en œuvre du schéma.

Par ailleurs, le CESER se réjouit que l'accompagnement à la relocalisation des activités productives constitue un fil conducteur qui irrigue plusieurs priorités du schéma. Cela entre en résonance avec certaines des préconisations qu'il avait formulé dans son rapport « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire ».

En ce qui concerne la gouvernance et le lien avec les établissements de coopération intercommunale (EPCI), le CESER insiste sur l'importance des EPCI pour territorialiser certaines actions, tout en étant attentif à leurs capacités d'ingénierie qui sont très hétérogènes. Quant aux relations inter régionales et avec l'Etat, le CESER insiste sur l'importance des démarches partenariales menées à l'échelle régionale et il invite à bâtir des démarches de coopération élargies au-delà des acteurs ligériens. En effet, elles sont sources de dynamisme et constituent des ressorts de développement (hydrogène, croissance bleue, économie maritime...), en s'appuyant sur l'ancrage territorial des structures existantes (pôles de compétitivité, techno campus...). Au-delà de l'inter-régionalité, le SRDEII devra aussi être étroitement articulé avec les actions portées par l'Etat. Ces convergences sont essentielles en termes de cohésion territoriale et pour accroître l'effet levier des interventions sur les territoires.

Enfin, pour le CESER, il importe que ce schéma s'articule étroitement avec les autres stratégies régionales en cours de déploiement, en particulier avec la stratégie régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI) et avec la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRISI). Cette articulation doit également être appréhendée avec les programmes européens, en particulier avec les fonds structurels et d'investissement (FSE, FEDER) et avec les financements sectoriels (Horizon Europe...).

Lire l'avis sur

www.ceser.paysdelaloire.fr



STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2022-2028



TÉMOIGNAGE

MICHAEL LANGOUE,
Rapporteur au nom de la
commission « Économie - Emploi -
Recherche - Innovation »

Une économie porteuse d'emplois en grande partie non délocalisables

Deuxième région française en part d'emplois dans l'emploi total, l'économie sociale et solidaire (ESS) totalise 165 413* salariés en Pays de la Loire. Les acteurs se regroupent autour d'un mode d'entreprendre commun qui concilie gouvernance démocratique, utilité sociale et efficacité économique. La nouvelle Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (SRESS), étroitement articulée avec le SRDEII, poursuit l'objectif de « renforcer les acteurs pour une création de valeur dans les territoires ».

Le CESER réitère toute l'importance de ce secteur dans l'économie ligérienne. En effet, il porte des emplois en grande partie non délocalisables et il est source d'innovations sociales, sociétales et organisationnelles. La SRESS compte plusieurs priorités régulièrement formulées par le CESER, en particulier en termes d'accompagnement des projets de l'économie sociale et solidaire. Aussi, l'ambition « détecter / accompagner / valoriser » est pleinement partagée par le CESER.

Par ailleurs, le CESER note que la SRESS comporte un prisme très orienté vers le soutien aux démarches entrepreneuriales et qui prend en compte également l'activité bénévole. Enfin et pour accompagner ce secteur, le CESER rappelle plusieurs priorités déjà énoncées :

- Revaloriser les métiers de l'ESS touchés par des difficultés de recrutement.
- Développer les formations en matière de gestion et informer les porteurs de projets sur les financements possibles. La convergence des financements représente en effet un effet levier pour les porteurs de projets.

- Mobiliser les aides au conseil sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) en intégrant une vision prospective sur les compétences de demain, en lien avec la transformation des métiers.

- Simplifier les procédures administratives et privilégier la signature de conventions d'objectifs pluriannuelles.

*Source : site internet de la Région des Pays de la Loire - 14 novembre 2020

Lire l'avis sur

www.ceser.paysdelaloire.fr





SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS 2022-2028



TÉMOIGNAGE

DIDIER HUIDE,
Rapporteur au nom de la commission « Culture - Patrimoine - Sport, Tourisme - Vie associative »

Le SRDTL doit servir la volonté de travailler ensemble et le droit aux vacances pour tous

Le tourisme représente une part conséquente de l'économie ligérienne avec 6,3% du PIB régional (en 2019). Bouleversé par deux années de crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, il doit s'adapter à une évolution des marchés et des modes de consommations touristiques apparus ou accentués par la période de crise. Dans le cadre de la révision du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL), la Région des Pays de la Loire a mené une concertation fin 2021, à laquelle le CESER a participé sous la forme d'une contribution. Le nouveau SRDTL pour la période 2022-2028 a un double enjeu : il prend en compte le contexte actuel et doit anticiper le tourisme de demain. Le CESER souhaite en parallèle attirer l'attention de la Région sur certains points.

Le SRDTL intègre de nombreuses préoccupations des professionnels du tourisme : le soutien au tourisme d'affaires, la valorisation des métiers, l'accompagnement des acteurs de la filière au niveau économique, à la professionnalisation et à l'innovation ou encore à l'appropriation du tourisme durable. Le CESER rejoint la Région sur la nécessité de déployer des actions à destination des clientèles, visant à diversifier leurs

provenances, favoriser une meilleure répartition des flux touristiques sur l'ensemble du territoire et sur toute l'année, ainsi qu'une réflexion sur l'offre de transport pour accéder plus facilement aux sites (dernier kilomètre, intermodalité...).

Alors que la jeunesse est une priorité du mandat régional, le CESER constate l'absence de dispositifs spécifiques en faveur du tourisme pour les jeunes. De plus, dans un contexte de précarité grandissante, le CESER incite la Région à une meilleure prise en compte de l'ensemble des publics dont les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie, ainsi que les seniors. Cette attention pourrait se traduire par une évolution budgétaire consacrée au fonctionnement. Des propositions en ce sens ont déjà été formulées en octobre 2020 dans le rapport du CESER « Des vacances pour toutes et tous. Quel avenir pour le tourisme social en Pays de la Loire ? ».

En Pays de la Loire, le partage de la compétence tourisme entre les différents niveaux de collectivités et l'Etat nécessite une meilleure articulation des initiatives privées et publiques sur l'ensemble du territoire. C'est le souhait de la Région. Le CESER partage cette stimulation du « travailler ensemble ». La loi ne désigne pas de chef de file en matière de politique touristique. Dans ce contexte, la Région souhaite via le SRDTL favoriser le décloisonnement de l'action publique régionale grâce à un travail inter commissions sectorielles, inter directions et interservices de la Région.

Lire l'avis sur
www.ceser.paysdelaloire.fr



ÉVÉNEMENT



INVITATION RÉNOVATION DES BÂTIMENTS TERTIAIRES EN PAYS DE LA LOIRE : QUELS ENJEUX À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION ?

VENDREDI 29 AVRIL 2022
9H30 - 12H30 - HÔTEL DE RÉGION À NANTES

Le colloque est organisé par le CESER en partenariat avec Novabuild, cluster du BTP en Pays de la Loire, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la construction, de l'aménagement et de l'immobilier. Il sera animé par Pierre-Yves Legrand, Directeur de Novabuild.

L'évènement s'appuie sur l'étude du CESER parue en 2022 « La rénovation énergétique des bâtiments tertiaires en Pays de la Loire ». L'étude cible les nombreux freins réglementaires ou techniques pour une mise en trajectoire efficiente de la massification des opérations de rénovation énergétique des bâtiments.

Ainsi, le CESER propose 45 préconisations destinées à la Région, aux communes et EPCI, aux professionnels du bâtiment, aux chambres consulaires, aux entreprises et à l'Etat.



PROGRAMME

- 9h00 :** Accueil café
- 9h45 :** Mot de bienvenue
- 9h45 - 10h30** Présentation de l'étude par Marie-Jeanne Bazin, Vice-présidente et Rapporteur de l'étude, suivie d'échanges avec le public sur les préconisations
- 10h30 - 11h15** Table ronde « Les consommations et usages énergétiques dans les bâtiments », en présence notamment de Florent Loussouarn, Responsable Pôle Rénovation Grand Ouest - Pouget Consultants, Cécile Daniel, Coordinatrice des Pôles Développement durables et Territoires de la CRMA des Pays de la Loire.
- 11h15 - 12h00** Table ronde « Le cycle de vie des bâtiments » », en présence notamment de David Thomas, Responsable national bâtiments, Cabinet INDIGGO ; Rodrigue Goulard, Architecte IN SEMITA, Maxime Roger - Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ; Isabelle Morel, Chargée de mission environnement, Fédération française du bâtiment
- 12h00 - 12h30** Conclusion par Marie-jeanne Bazin et Yvic Kergroac'h, Président de la commission « Infrastructures-Déplacements-Télécommunications-Energies »
- 12h30 - 14h00** Cocktail déjeunatoire.

Ce colloque pourra-être suivi en visioconférence, sous réserve d'inscription préalable.
Vous pouvez-vous inscrire auprès de : ceser@paysdelaloire.fr
Contact : 02 28 20 51 52.